

Office national de l'énergie—Loi n° 2

une telle décision. Le gouvernement devrait lui laisser suffisamment de latitude pour lui permettre d'évaluer la quantité de gaz actuellement disponible sur demande, mais aussi le gaz qui a été découvert et qui pourrait être capté dans des délais raisonnables. Il devrait aussi être en mesure de tenir compte du gaz qu'on peut raisonnablement s'attendre de découvrir à la suite des travaux de prospection et d'exploitation qui seront effectués.

● (1230)

En terminant, j'indiquerais que nous sommes disposés à affecter ce personnel additionnel à l'Office national de l'énergie afin qu'il dispose de la souplesse voulue pour remplir son mandat actuel ainsi que le nouveau mandat que lui confie le bill C-60. J'espère que l'Office national de l'énergie comprendra, et je pense bien qu'il le sait, la gravité de la situation de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz dans l'ouest du pays, particulièrement des petites sociétés canadiennes qui ont plus de gaz que de pétrole. J'espère aussi que l'Office ne prolongera pas inutilement ces audiences et qu'il présentera ses recommandations au gouvernement le plus tôt possible. Si l'Office national de l'énergie et, espérons-le, le gouvernement agissent rapidement, nous pourrons réparer le tort causé au cours des deux dernières années afin de remettre sur pied ce secteur vital et créateur de l'industrie canadienne du gaz et du pétrole, et de donner à notre pays son autosuffisance et une économie plus vigoureuse. Tout cela nous permettra de remettre au travail les milliers de Canadiens licenciés à la suite des erreurs commises dans le secteur énergétique au cours des deux dernières années.

M. Waddell: Monsieur le président, je suis heureux, au nom du NPD, de parler du bill et d'en approuver l'adoption rapide. Nous reconnaissons qu'un plus grand nombre de commissaires temporaires est nécessaire pour bien exécuter la loi. A choisir, nous aimerions avoir quelques ailiers de gauche, comme dans une équipe de hockey, mais je suppose que le choix ne nous sera pas laissé, et j'aurai quelques mots à dire là-dessus tout à l'heure.

Je veux répondre brièvement à certaines observations du député de Calgary-Centre, avant de lui souhaiter un joyeux Noël au moment où il s'apprête à retourner au royaume du gaz. Je ne pouvais pas laisser passer certaines de ses observations. Elles sonnaient comme ce que l'un de mes collègues appelle le «refrain du chasseur canadien», ou ce que mon collègue appelle «les maniaques du pétrole». Ils chantent cette rengaine: donnez-nous de l'argent pour que nous puissions trouver plus de gaz et plus de pétrole, parce que nous n'en avons plus. Donnez-nous des avantages fiscaux. Une fois l'argent et les privilèges fiscaux accordés, ils demandent la permission d'exporter le gaz et le pétrole aussi vite qu'ils le peuvent parce qu'ils ont un excédent et qu'ils sont sans le sous. Quand les exportations sont chose faite, ils demandent plus d'argent pour trouver de nouvelles réserves. C'est comme si c'était toujours Noël pour eux, toujours le temps des étrennes. Les sociétés nous menacent, si nous refusons de les satisfaire, d'aller installer leurs derricks dans le Sud. C'est un air dont elles nous rebattent sans cesse les oreilles.

Au Canada, il fut un temps, au début des années 70, où nous exportions la moitié de notre production quotidienne de pétrole parce que les sociétés pétrolières nous avaient dit que nous avions du pétrole en quantité et que nous serions bien avisés de

le vendre. Nous sommes maintenant énormément embarrassés, obligés que nous sommes d'importer un tiers du pétrole que nous consommons. Je m'inquiète de ce que nous pourrions bien voir la même chose se reproduire avec le gaz.

Nous tenons à venir en aide aux sociétés pétrolières, mais peut-être existe-t-il d'autres moyens de les aider. Ainsi, ne serait-il pas plus raisonnable d'acheminer le gaz dans le sens est-ouest que dans le sens nord-sud? S'il existe effectivement un excédent de gaz, peut-être pourrions-nous constituer une réserve de gaz que nous pourrions entreposer en Ontario ou au Québec jusqu'à ce que nous en ayons besoin, d'autant plus que le gouvernement encourage les Canadiens à adopter le gaz naturel. Peut-être pourrions-nous même l'entreposer dans les provinces Maritimes. C'est une idée à considérer. Je trouve que les solutions de remplacement comme celles-là ont bien du bon sens, au lieu d'insister pour que nous préjugions à l'avance des conclusions des audiences. Après tout, l'Office national de l'énergie doit déterminer si nous avons des excédents de gaz à exporter, et je trouve que la Chambre aurait tort de se substituer à l'Office national de l'énergie et de décider à sa place.

Nous sommes en faveur du bill car nous croyons que nous aurons besoin des nouveaux membres pour appliquer efficacement les dispositions du bill C-60, comme l'a dit le député d'Etobicoke-Nord. Le bill C-60 a été adopté la semaine dernière à la Chambre. Il a trait aux nouvelles procédures d'expropriation et aux mesures de protection à l'intention des gens concernés, les propriétaires fonciers et les petits agriculteurs sur les terrains desquels passent les pipe-lines. Le député de Kootenay-Est-Revelstoke a déjà fait à plusieurs reprises, notamment la semaine dernière, d'énergiques interventions à la Chambre sur la nécessité de présenter une telle mesure. Le bill C-60 peut être appelé le «bill de Yahk», d'après le nom d'une petite localité de la Colombie-Britannique. On y affectionne un petit dicton: «I have been to Yahk and back.» J'espère que vous aurez un jour l'occasion d'y passer, monsieur le président, car c'est un petit village bien sympathique.

Si mon collègue à ma gauche veut bien arrêter de jacasser un instant, j'en profiterai pour rappeler aux députés que les propriétaires de Yahk ont fait un tel bruit lorsque leurs terrains furent expropriés en vertu d'une très vieille loi remontant au XIX^e siècle que le député de Kootenay-Est-Revelstoke a signalé l'affaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et que le gouvernement a par la suite présenté le bill visant à moderniser les procédures d'expropriation. Il s'agit en ce moment de membres temporaires à affecter à l'Office national de l'énergie pour l'aider à administrer la mesure plus efficacement.

Avant de reprendre mon fauteuil, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un bill d'initiative parlementaire que j'ai eu l'honneur de présenter à la Chambre le 10 octobre 1980.

Une voix: On croirait entendre une annonce publicitaire.

M. Waddell: Mon ami de l'autre côté dit que c'est une annonce publicitaire et il a raison. Il devrait lire ce bill car il tente d'améliorer et de moderniser l'Office national de l'énergie. Le bill dont nous sommes saisis aujourd'hui n'aborde qu'un aspect, l'affectation de membres temporaires. Dans mon bill, je proposais d'autres moyens et je voudrais en parler brièvement.